

## 1e période à l'EDA en alternance ?

Par **Alister**, le **05/07/2014** à **11:59**

Bonjour,

Comme le titre le précise, je me demande s'il est possible de faire un stage en alternance tout le long de la 1e période de 6 mois dans une École des avocats.

J'ai cru comprendre que cette période recouvrait en elle-même différentes périodes de formation mais aussi de "pré-stage"... Sachant que j'aimerais bien profiter de cette période pour faire un stage de 6 mois et non de quelques semaines.

Je contextualise un petit peu par rapport à mon cas personnel : Je passe le CRFPA en septembre, or un stage m'a été proposé pour janvier (alternance ou pas selon ma réussite potentiellement de l'examen du barreau).

Si certains d'entre vous, ont pu bénéficier d'une alternance durant l'EDA, je suis particulièrement à l'écoute de votre expérience (sachant que je vise à priori l'EDA de Lille).

Merci en tous cas, et bonne journée ! [smile9]

Par **bulle**, le **06/07/2014** à **09:32**

Bonjour Alister,

Je ne sais pas ce qu'il en est de l'EDA mais je sais qu'à l'ERAGE, pendant les 6 premiers mois, tu vas à l'école des avocats. Pendant cette période de 6 mois, tu as des semaines vides consacrées à faire un stage, cela équivaut au final à 5 semaines.

Par contre, l'école étant obligatoire, pas moyen d'y couper. Tu pourras peut être t'arranger avec ton maître de stage pour effectuer ton stage lors des périodes/demi-journées où tu n'auras pas de cours mais ça risque d'être compliqué.

Par **Thibault**, le **06/07/2014** à **15:25**

Alternance oui: suffit de connaître ton rythme à l'école (trois jours par semaine ou bien cours

seulement une partie de la journée mais tous les jours ?).

Je suis à l'EDA de Lyon et beaucoup de collègues le font.

Attention cependant à réfléchir aux pour/contre: tu gagneras guère d'argent (si c'est uniquement monétaire autant être serveur dans un bistro !), ça prend quand même du temps (parfois ton maitre de stage fait un peu déborder...).

Certes ça fait de l'expérience, mais l'école reste la dernière période où tu as du temps pour faire autre chose que du droit. Les cours et les devoirs ne sont pas très prenants, donc le reste du temps tu peux bouger, voyager ou faire des choses qui donnent un sens à ta vie en dehors du droit. ;)

A bon entendeur... ;)

Par **Alister**, le **08/07/2014** à **14:18**

Désolé pour le retard de ma réponse.

J'ai bien cru comprendre en effet Bulle que les présences étaient regardées avec assez d'attention. Ils me précisent bien que le cumul cours/stage est autorisé mais jamais au détriment des cours.

Ta réponse me rassure quelque peu Thibault, j'irai me renseigner assez rapidement sur le rythme qu'il risque d'y avoir à l'EDA de Lille. Pour ce qui est "de la dernière période où tu as du temps pour faire autre chose que du droit", j'ai donné cette année étant donné qu'en plus de la préparation au CRFPA, je suis parti à l'étranger.

Merci beaucoup pour vos impressions et expériences en tous cas.